Image not found or type unknown

Accident suite achat véhicule avec vice caché et mise en danger

Par **lucas Bernard**, le **17/11/2017** à **12:07**

Bonjour,

Je me tourne vers vous pour avoir un avis juridique.

Je suis amateur de belles autos et, là où je vis dans le sud de la France, il y à un opérateur de vente aux enchères de véhicules. Je suis face à un cas de fraude et de mise en danger.

J'achète souvent mes véhicules chez eux et je n'ai jamais eu de gros soucis.

Mais voilà, il y à peu j'achète chez eux un nouveau véhicule, je le récupère, je roule avec, et trois jours plus tard, j'ai un accident, un bras de maintien de roue ce casse, effets, la roue n'est plus droite et la voiture chasse de l'arrière, forte heureusement je venais de sortir de l'autoroute, ma petite famille à bord a eu grand peur...

Bilan, voiture remorquée, assurance contactée et expert déplacé, le soucis est antérieur à la vente.

J'en avertis la société qui m'a vendu le véhicule, qui m'indique qu'elle annule ma vente et va me rembourser et dans la foulée il contacte le garage où est le véhicule pour le récupérer.

Je demande donc un geste sur un autre véhicule, et, là on me sort l'excuse qu'ils ne sont qu'intermédiaires dans la vente, sauf que ce sont bien eux qui effectuent les contrôles techniques pour les ventes, et je dispose d'un contrôle qui à été falsifié, j'ai réussi à me fournir l'original, où le défaut qui a créé l'accident est bien mentionné, et lors de la vente, ils ont présenté un contrôle technique sans ce défaut.... Les deux contrôles sont datés du même jour et même numéro d'enregistrement.

Mon avocat me conseil de me faire rembourser le véhicule et basta, mais honnêtement, je trouve que c'est un peu léger, si je ne me trompe pas, il y a mise en danger d'autrui, faux et usage de faux et falsification.

Qu'en pensez vous ? Ils ne sont pas au courant que je dispose d'une preuve du vice, dois-je y aller franco et arrêter la conciliation et leur indiquer ce que je veux sans quoi cela part au tribunal ou, alors me faire rembourser et franchement me sentir dégoûté de tel pratique et d'une tel fraude.

Merci à vous de votre lecture et réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés